

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MALAUCENE**

**Séance du 24 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE	M. Henri ANDRIEUX LOUER	Mme Martine MARCHAND
Mme Noëlla ROMMEL	Mme Rosine CARILLO	Mme Petya MARINOVA
M. Christian MANCIP	TRAMIER	Mme Alexandrine MEYNAUD
Mme Chantal MOCZADLO	M. Pierre GAC	M. Jean-Pierre PASCAUD
M. Alain MARCELIN	M. Jérémie JEAN	M. Edouard SCHMID
Mme Magali LORA	Mme Carole LAURENT	
Mme Christelle ABATE	M. Gilles MANCEL	

Ont donné pouvoir :

- Mme Sandrine SAEZ à M. Gilles MANCEL
- Mme Geneviève SIAUD à Mme Alexandrine MEYNAUD
- M. Franck VALLON à Mme Christelle ABATE

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 17 janvier 2024

Secrétaire de séance : Mme Chantal MOCZADO

**2024 DGS 011**

**REAMENAGEMENT DU SECTEUR PORTE CABANETTE - GRAND RUE -  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF NOS  
COMMUNES D'ABORD DE LA REGION SUD**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le réaménagement de la Grand Rue et de la Porte Cabanette constitue pour la commune de Malaucène un atout majeur de revitalisation.

En effet, ce projet complet s'inscrit dans le programme Petites Villes de Demain, et est suivi dans le cadre de la convention d'ORT.

Le périmètre de projet est issu de la phase d'ingénierie, dont l'objectif était de créer le socle d'un îlot démonstrateur de revitalisation sur la commune. Le périmètre de cet îlot est constitué d'une partie de la Grand Rue (de la Place des Martinets à la Place Picardie) et de la Porte Cabanette.

Ce périmètre constitue donc un linéaire stratégique pour mettre en valeur le patrimoine, les logements et les espaces publics, afin de (re)-donner envie de passer les portes historiques du centre ancien.

C'est pourquoi la commune se penche spécifiquement sur plusieurs espaces prioritaires :

- La Porte Cabanette en lui donnant une fonction de « porte d'entrée » vers le riche patrimoine du centre ancien
- La Grand Rue en ciblant un revêtement de sol qualitatif, notamment en mettant en avant l'identité villageoise et les calades existantes
- Les places en cœur de ville qui privilégieront des revêtements de sol différenciés des rues et une végétalisation plus conséquente permettant une lutte efficace contre les îlots de chaleur urbains.

Le caractère perméable des revêtements, la stratégie de plantation raisonnée et adaptée au changement climatique, mais également tout l'enjeu de rafraîchissement urbain permettront d'améliorer sensiblement l'usage des habitants et visiteurs.

Accompagner les projets de réhabilitation de logements ou d'équipements publics déjà lancés ou à venir : Maison médicale, Pôle solidarités, Traversées Villageoises Patrimoniales...

Le coût total de l'opération est aujourd'hui estimé à 707 027 € HT décomposé comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 18 000.00 € HT
- Travaux : 689 027.00 € HT

La commune de Malaucène souhaite donc solliciter le dispositif Nos Communes d'Abord de la Région Sud qui pourrait également co-financer ce projet.

Le plan de financement du projet de réaménagement de l'entrée de ville au titre du dispositif Nos Communes d'Abord de la Région Sud est le suivant :

Coût ht		Financement		
Maitrise d'œuvre	18 000.00 €	ETAT - DETR 2024	247 459.45 €	35 %
Travaux	689 027.00 €	ETAT – Fonds Vert 2024	247 430.00 €	35 %
		Région Sud – Nos communes d'abord	70 702.70 €	10 %
		Commune (autofinancement)	141 434.85 €	20 %
Total	707 027.00 €	Total	707 027.00 €	100 %

Vu les articles L 2334-32 à L 2334-39 et R 2334-19 à R 2334-35 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les compétences de la commune de Malaucène en matière d'aménagement et de voirie,

Vu la délibération n°2021/034 du conseil municipal du 27 mars 2021 approuvant la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » entre les communes d'Aubignan, Mazan, Malaucène, la CoVe et l'Etat,

Vu la délibération n°2023/053 du conseil municipal du 28 mars 2023 approuvant la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire pour la commune de Malaucène,

Considérant que le projet d' « îlot démonstrateur de revitalisation » constitué du réaménagement de la Porte Cabanette et de la Grand Rue s'inscrit dans une démarche globale de revitalisation du territoire communal,

Considérant que la réalisation du projet d'« îlot démonstrateur de revitalisation » concourt à l'adaptation au changement climatique et contribue à la renaturation du village,

Considérant qu'un co-financement par le dispositif Nos Communes d'Abord de la Région Sud peut être envisagé pour contribuer à la réalisation de ce projet,

Le Conseil Municipal  
Le rapporteur entendu,  
Délibère et décide

- D'approuver le projet de réaménagement du secteur Porte Cabanette – Grand Rue dans le centre ancien permettant une désimperméabilisation des sols et une lutte contre les îlots de chaleurs urbains
- D'approuver le plan de financement présenté
- De solliciter auprès de la Région Sud une demande de subvention au titre du dispositif Nos Communes D'Abord à hauteur de 70 702.70 € pour le projet de réaménagement de la Porte Cabanette et de la Grand Rue dans le centre ancien permettant une désimperméabilisation des sols et une lutte contre les îlots de chaleurs urbains
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Monsieur le Maire

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les mesures de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise.



Vu la secrétaire de séance,  
Mme Chantal MOCZADLO

Pour	22
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 14 février 2024